



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

N° 137

La Région **Grand Est**

La Région Grand Est place la transition écologique et énergétique comme fil rouge de son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) décliné autour de deux axes prioritaires :

-Un modèle de développement plus vertueux des territoires : baisse des consommations d'énergie, de matières, produire des énergies renouvelables tout en maîtrisant les impacts sur les ressources, la biodiversité et les paysages.

-La cohésion, la coopération des territoires à toutes les échelles et l'implication citoyenne sont également une condition de réussite pour créer un élan collectif autour d'une transition juste.

Contact :

Eloïse HANNEQUIN

eloise.HANNEQUIN@grandest.fr

03 88 15 38 79

Le point de vue de la Région Grand Est sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

EN BREF

Les Régions, au travers de leurs responsabilités clés dans la transition écologique et énergétiques, jouent un rôle essentiel de coordination et de relais dans la territorialisation des planifications nationales.

Forte d'une dynamique énergétique régionale exemplaire, la Région Grand Est a été l'une des premières à lancer son Comité Régional de l'Énergie (CRE) dès novembre 2023. Le CRE joue un rôle central dans la territorialisation des objectifs de la PPE, notamment en s'appuyant sur les orientations du SRADDET. Les travaux du CRE seront conduits en interaction avec ceux du Comité Régional Biodiversité et tiendront compte des trajectoires régionales de réduction des prélèvements d'eau.

La concertation sur la SNBC/ PPE offre une opportunité cruciale de renforcer l'adéquation entre les ambitions nationales et les réalités locales.

La Région se positionne pour une régionalisation équilibrée et juste des objectifs environnementaux (eau, biodiversité, biomasse), en tenant compte prioritairement des objectifs du SRADDET, dont l'un des premiers objectifs est d'être une Région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.

Des stratégies ambitieuses, en ligne avec les priorités du Grand Est

La SNBC

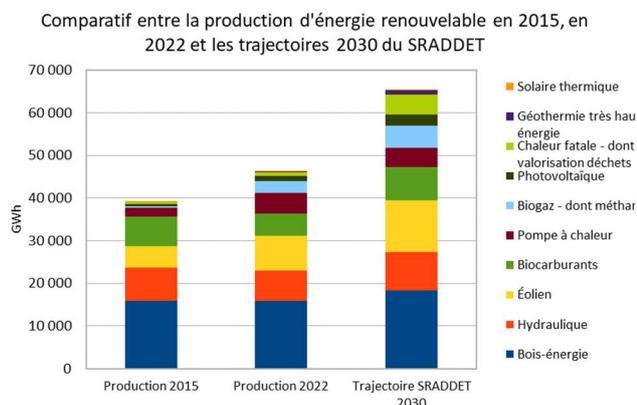
La SNBC distingue clairement les objectifs de court terme (2030) et ceux de long terme (2050) pertinents par rapport aux exercices de planification régionale. Par ailleurs, comme demandé par la Région Grand Est lors de la contribution à la SFEC, elle intègre le bilan d'empreinte carbone comme un outil clé pour évaluer l'impact environnemental global de la France.

Les objectifs régionaux du SRADDET 2030 en matière d'émission de GES (-54% pour le SRADDET) sont déjà alignés avec les ambitions européennes (« Fit for 55 ») et plus ambitieux que les objectifs de la SNBC3 (-50% pour la SNBC3).

La PPE

La PPE ambitionne d'inverser la tendance sur la part de consommation d'énergies fossiles. Sur le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR), le SRADDET Grand Est vise à diversifier le mix énergétique et offrir un meilleur équilibre entre les différents vecteurs énergétiques en tablant sur le développement de toutes les filières d'énergies renouvelables et de récupération selon leur potentiel et niveau de contrainte.

En 2023 en Grand Est, les EnR ont couvert 32% de la consommation d'énergie de la Région, avec 50 600 GWh produits au cours de l'année, soit 14% de la production française d'EnR (graphe ci-dessous, *source Région Grand Est*)



Les objectifs atteignables

Les objectifs concernant la géothermie de surface et le solaire thermique sont réalistes au regard des tendances actuelles mais manquent d'ambition au regard de leurs applications possibles (ex. solaire thermique : logements collectifs et individuels, établissements médico-sociaux, etc.). Ces deux énergies sont par ailleurs l'axe de travail principal de la Région concernant la chaleur renouvelable. Les objectifs en matière d'hydroélectricité et d'éolien terrestre sont réalistes à condition que, pour ce dernier, la part de repowering dans la contribution à l'objectif total soit précisée, car elle représente une part essentielle en Grand Est.

Les limites

Pour une vision globale et intégrée des enjeux environnementaux et sociaux

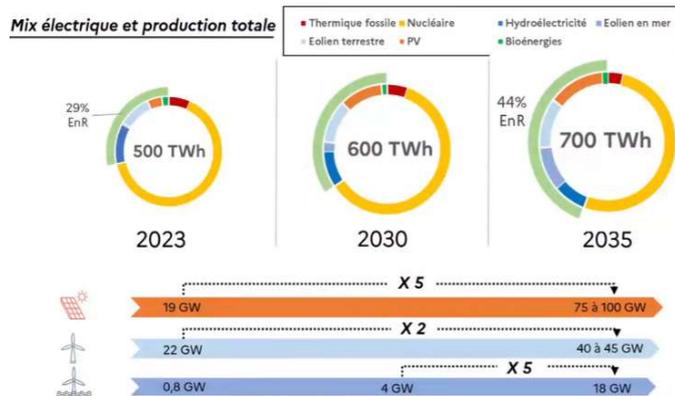
Il est essentiel d'avoir une lecture des enjeux climat-air-énergie croisée avec la préservation des ressources naturelles, forestières et agricoles.

La décarbonation des usages doit nécessairement intégrer en priorité une réduction des consommations énergétiques et donc des changements de comportement, avant la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables ou nucléaires.

Développer les filières EnR nécessite de concilier les enjeux environnementaux, énergétiques et socio-économiques : les projets doivent intégrer, de leur conception à leur démantèlement, le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère. En parallèle, pour déployer massivement des projets EnR, une meilleure acceptabilité des projets est indispensable, passant nécessairement par un message politique sans équivoque en faveur d'EnR respectueuses des ressources naturelles. La compatibilité des projets d'ENR avec la ressource en eau (méthanisation) et la biodiversité (éolien, photovoltaïque terrestre/flottant) sera recherchée.

La Région rappelle que, derrière ces chiffres, des changements profonds de modes de vie et de consommation sont attendus. Ainsi, comme le souligne Marie-Claude Briet-Clémont, Présidente du CESER Grand Est : « Faute de construire un consensus autour d'un concept d'équité climatique, le risque est grand d'aboutir à une transition qui ne sera ni économiquement efficace, ni socialement juste ».

Un poids prédominant des EnR électriques et du nucléaire



Evolutions du système électrique français (source projet de PPE3)

Les objectifs de production d'EnR dans la PPE ont été revus à la hausse, touchant plus particulièrement les EnR électriques et les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques. L'électricité (nucléaire, éolienne et photovoltaïque) prend donc une place majeure dans le mix énergétique et fait passer la chaleur renouvelable à un rang moins important.

Des objectifs incompatibles avec le SRADDET Grand Est

L'objectif SRADDET 2030 pour les PAC aérothermiques est déjà dépassé en Grand Est, La PPE mise sur la continuité du développement de ces PAC qui ne sont toutefois pas le système le plus adapté au parc de logements en Grand Est. Le développement de la géothermie profonde est conditionné à la réussite des projets en cours qui suscitent beaucoup d'inquiétudes, rendant l'objectif difficile à atteindre.

L'objectif de production de biogaz repose quasi exclusivement sur la méthanisation, les autres technologies étant encore en expérimentation. Ce modèle risque de saturer les filières agricoles et forestières locales et de créer des tensions sur l'usage des terres, des impacts sur les ressources en eau et la biodiversité, et pour le partage de la valeur avec les agriculteurs.

Les objectifs de production d'hydrogène sont irréalistes au vu des contraintes sur le développement de la filière.

Les objectifs du photovoltaïque sont très ambitieux. Ils nécessitent l'installation de 8 GW de photovoltaïque/an soit un doublement du rythme actuel d'installation. Une vigilance est à apporter au déploiement actuel du photovoltaïque flottant.

Le nucléaire

Dans la PPE, le nucléaire occupe une place stratégique en tant que pilier de la décarbonation de l'énergie en France (voir graphique ci-contre). Pour garantir la couverture des besoins, il est nécessaire de prévoir un calendrier de mise en service de nouvelles capacités de production, compatible avec les arrêts prévus de réacteurs existants et les perspectives de ressources en eau de refroidissement sur les axes Moselle, Meuse, Seine.

La filière nucléaire en Région Grand-Est est positionnée en transverse sur l'ensemble de la chaîne de valeur, avec une expertise spécifique dans la déconstruction et le stockage des déchets.

Les propositions

Mettre en place un dialogue constructif et une approche concertée

La Région Grand Est demande à instaurer une concertation renforcée et un dialogue collaboratif.

La Région Grand Est réaffirme que le SRADDET est le pilier de la planification écologique régionale car il couvre les thématiques climat, air, énergie, ressources, eau, biodiversité. Les travaux de convergence avec les autres schémas réglementaires, comme ceux enclenchés au sein des COP, permettent un enrichissement mutuel indispensable.

Définir un cadre méthodologique commun et concerté sur la planification territoriale

La Région Grand Est en appelle à co-construire un cadre méthodologique commun et mieux articuler les planifications dans les domaines de la transition écologique et énergétique des principaux échelons concernés : Etat, Régions, EPCI. Ce cadre doit permettre de proposer des critères de répartition des efforts prenant en compte les potentiels et spécificités économiques, sociales et géographiques des territoires.

C'est bien ce principe qui est posé, dans le cadre des travaux CRE sur la régionalisation de la PPE. Il s'agira pour l'Etat de maintenir le calendrier national autour de la régionalisation de la PPE, en vue d'anticiper les révisions des SRADDET à lancer dans les six mois après l'adoption de la PPE.

La régionalisation de la SNBC paraît également probable, suite aux travaux du SGPE dans le cadre de la planification écologique.

Dans cette optique, les objectifs proposés doivent

être adaptés aux spécificités des territoires et élaborés dans le cadre d'un dialogue avec tous les acteurs concernés. Ils doivent rester des propositions de trajectoire et non des objectifs opposables aux documents de planification et d'urbanisme infrarégionaux.

Accélérer le développement de l'ensemble des Energies renouvelables. Pour cela, La Région Grand Est demande à l'Etat :

- De renforcer le financement des projets EnR pour permettre à toutes les filières de se développer de manière équitable. Ainsi, la Région Grand Est demande à être confortée dans le maintien de la délégation d'une partie du fonds chaleur mise en œuvre depuis 2023. Ce partenariat permet un soutien, en particulier en milieu rural, à de petits projets de chaleur renouvelable.
- D'accélérer l'évolution des réseaux électriques. La problématique de raccordement électrique des EnR au réseau dans la région Grand Est est devenue aujourd'hui une cause de ralentissement de la transition énergétique. Une augmentation des investissements dans les réseaux est nécessaire. Améliorer l'adaptabilité et la flexibilité du réseau aux capacités de production et aux besoins de consommation pourrait permettre de réduire le coût des investissements. Il s'agit aussi d'étendre les réseaux et leur ventilation spatiale afin de limiter les effets de concentration des ENR et une meilleure répartition de la valeur ajoutée et des pressions environnementales (Eau-biodiversité)
- D'accélérer l'innovation, de favoriser l'installation sur le territoire national d'unités de production de composants et d'équipements et de développer une offre de formation pertinente pour tous les métiers de la chaîne de valeur des EnR, dans une optique de développement local de l'offre en matière d'EnR et l'amélioration de la souveraineté énergétique,
- D'impliquer davantage les acteurs du logement (ex : bailleurs sociaux), dans l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments, levier d'action majeur de la transition énergétique, et dans l'utilisation massive des EnR,
- De prendre en compte le potentiel particulier de la Région Grand Est comme producteur, exportateur et transporteur d'hydrogène. Cette opportunité est déterminante pour le développement de la filière,
- D'associer la Région Grand Est au pilotage de la cellule régionale biomasse, aujourd'hui portée par

l'Etat et l'Ademe, valorisant ainsi les travaux d'élaboration d'un observatoire régional de la biomasse, porté par la Région, dans lequel l'Etat et l'Ademe auront un rôle à jouer tant dans le pilotage que le financement.

- De mettre à disposition des collectivités locales des moyens adaptés d'ingénierie pour permettre une appropriation locale des enjeux énergétiques et une intégration harmonieuse de la planification énergétique dans les documents d'urbanisme.
- De mettre en place, à l'échelle locale, des processus de négociation et de coordination d'une part sur les restrictions liées aux zones d'emprise militaires, d'autre part sur les obligations d'intégration architecturale. L'objectif poursuivi est de pouvoir limiter la pression exercée par le développement des énergies renouvelables sur les espaces naturels protégés.

Le nucléaire.

Le développement du nucléaire nécessite un engagement fort de la chaîne de sous-traitance, certains acteurs devant être accompagnés afin de gagner en compétitivité.

Il est également nécessaire de favoriser les accompagnements en matière d'emploi et développer une démarche commune de pilotage de l'adéquation offre/besoin en interaction avec les politiques de GPEC territoriales.

Le Grand Est compte des projets d'envergure nationale dans le domaine (centre de stockage Cigéo à Bure, futur Technocentre de Fessenheim) Le Grand Est est candidat pour accueillir deux nouveaux EPR sur le site de la centrale de Nogent sur Seine et compte sur ces nouveaux équipements pour renforcer son mix énergétique.

Conclusion

Le SRADDET Grand Est place la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables au cœur de ses priorités, tout en conciliant respect des ressources naturelles, eau, biodiversité et préservation du foncier.

La concertation autour de la PPE et de la SNBC souligne l'importance d'un dialogue renforcé entre les échelons nationaux et locaux pour garantir une planification efficace et adaptée.

Il est indispensable de donner aux Régions de réels leviers d'actions et des moyens financiers en cohérence avec le rôle clé qu'elles ont à jouer.